

3 octobre 2000

00.354

Question Adrien Laurent**SAIOD: déchets encombrants pour soutenir... DIVIZA?**

Le 4 juillet dernier, SAIOD annonçait assez abruptement à ses communes membres que l'élimination des déchets encombrants devrait se faire sur Diviza S.A. à Coffrane en raison de la surcharge des installations d'incinération de Cottendart et ce... dès le 1^{er} juillet. La nouvelle destination des déchets encombrants entraînerait des coûts supplémentaires non négligeables (coût de la "tonne Diviza" par rapport à la "tonne Cottendart") auxquels devraient s'ajouter des frais de transport plus élevés pour les communes plus éloignées de Coffrane que de Cottendart.

Les explications du Comité directeur de SAIOD sont presque convaincantes...: les installations de Cottendart souffrent de l'abondance de déchets dont l'incinération pose problème. Quant aux coûts supplémentaires, ils sont annoncés curieusement en cours d'exercice et même rétroactivement; mais cela regarde les communes et leur société anonyme.

Les communes doivent certes ménager leurs installations de Cottendart; mais ne devraient-elles pas aussi, par cette opération un peu forcée, soutenir Diviza?

Le Conseil d'Etat peut-il nous dire si la difficile situation économique de Diviza S.A. n'est pas pour une part à l'origine de cette soudaine modification de la destination des déchets encombrants et ce aux frais des communes adhérentes de SAIOD notamment?